organisme de contrôle

EAN n° : N° compteur : 348.056F3 Index 1 : 0.00016, 7-Index II: OOOOM, 1

DISTRIBUTEUR	PV vu
Nom	
Date	
Signature	



3345219

PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE -
PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE PROCES-VERBAL D'INSPECTION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE Processe Pro
Liaison comptage - coffret de répartition : type de câble : EXVB
DETERMINATIONS - NOTE (N) - INFRACTION (I) - Les numéros réfèrent au infractions standard au verso. Note la lieison étation entire le principale et supplémentaire n'est / ne sont pas per une necessité ses.
N La salle de bains - latere compresur(s) d'enur, zio goz, le charuffage certiral - n'est blaccont pas encore placés.
Neart
CONCLUSION Pour le directeur,

L'installation est conforme / aux prescriptions du RGIE

La visite de contrôle- par le même organisme de contrôle- prévue par l'article 271 du RGIE doit avoir lieu au plus tard le ainsi qu'ayant la mise en service d'une modification / extension importante réalisée avant cette dats.

L'installationpeut / especiale en service / ne peut rester en service qu'à condition de rémértier sans délais aux infrectionscenstatées et que toutes les mesures récessaires soient prises pour àssurerle securité des personnes et des biens.

l'inspeoteur